

Le Désinfectant

Biodiversité - Chasse - Ecologie - Ruralité

RENCONTRE avec
WILLY SCHRAEN

ANIMALISTES VS HUMANISTES, UNISSONS NOS FORCES

La fourrure, un combat d'image

Les cirques de famille

Qui veut la peau de la taxidermie ?

Pourra-t-on encore monter à cheval ?





Nous avons un ennemi qui ne veut rien de moins que notre éradication.
Cet ennemi, ce ne sont pas les écologistes. Nous sommes aussi des écologistes.
Ne laissons pas le monopole de ce mot à qui que ce soit.

ANIMALISTES VS HUMANISTES

Cet ennemi, ce ne sont pas les anti-spécistes. Ce mot est incompréhensible et il est celui par lequel notre ennemi s'auto-désigne pour se valoriser, pour cacher ce qu'il est en fait et pour nous dévaloriser. Ne nous laissons donc pas imposer ce mot.

Nos ennemis, ce sont les animalistes ! Ceux qui prennent systématiquement le parti des animaux contre les humains. Je suis d'avis, par conséquent, que nous devrions nous désigner par le beau mot d' "humanistes" pour montrer ce qui nous distingue des animalistes.

Tous les métiers qui ont un rapport concret à l'animal ont comme ennemi irréductible les animalistes. Ne nous leurons pas. Le combat de la chasse à courre, c'est notre combat à nous tous, pas uniquement les chasseurs, mais aussi celui de tous les métiers qui ont un rapport à l'animal. A diviser nos forces, en autant de métiers et de passions, nous offrons aux troupes animalistes des victoires napoléoniennes. A chaque fois que la corrida est attaquée, c'est la chasse qui est attaquée. Quand le foie gras est attaqué, c'est la fourrure qui est attaquée. Nous devons faire front commun. De Gaule et Jean Moulin ont fait l'union des résistances. Gardons cet exemple en tête.

Ce combat que nous avons à mener contre le parti animal est surtout un combat idéologique et philosophique. A l'origine de toutes les attaques des animalistes, il y a la volonté de faire de l'animal un être vivant égal et même supérieur à l'homme. Nous consacrerons un article à démontrer cette philosophie dans un prochain numéro. Mais il faut aussi dévoiler les animalistes pour ce qu'ils sont réellement : la bienveillance ne leur sied pas, la haine qu'ils nous portent à

nous tous, qui vivons de nos métiers et vivons nos passions, n'a rien de bienveillant. Les animalistes sont des maoïstes, ils veulent une révolution culturelle qui nous rééduque. En dépit de leur auto-proclamation de bienveillance, je ne vois que dogmatisme et volonté de mettre à bas le premier mot de notre devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité. Ce sont de fait des intégristes liberticides : nous nous battons pour la liberté, ils n'ont en tête que des interdits. Nous n'obligeons personne à porter des manteaux de fourrures, à manger du foie gras, à aller au cirque car nous sommes pour la liberté de choisir. Eux, les sectaires, sont pour l'interdiction.

Il ne faut rien laisser aux animalistes : ni l'écologie ni la bienveillance. Stratégiquement, il faut attaquer leur idéologie du rapport homme/animal qui est au fondement de toutes leurs attaques, et mettre en évidence qu'ils sont les ennemis de la liberté. Tactiquement, il faut appliquer deux dictons : "L'ennemi de mes ennemis est mon ami" (la fourrure, le cirque, la corrida, les bouchers, les éleveurs, les zoos, la pêche...) et "l'union fait la force".

Face aux animalistes, faisons l'union des humanistes.

Telle est la position du Saint-Hubert Club de France, tel est l'intérêt de la chasse que nous aimons et défendons.

C'est pourquoi, dans ce numéro, j'ai voulu donner la parole à la Fourrure, aux cirques de famille, à la vènerie, à l'Institut Français du cheval et de l'équitation, à la taxidermie et... à la chasse. Je les remercie ici chaleureusement d'avoir dessiné dans nos pages l'ébauche d'un front commun qui, je l'espère, se concrétisa dans le prochain numéro de la revue avec les éleveurs, les agriculteurs et les métiers de bouche.

Alexandre COL
président du Saint-Hubert
Club de France



*RENCONTRE avec
WILLY SCHRAEN,
président de la FNC*

BAS LE MASQUE !

Le mardi 1^{er} septembre, le président de la Fédération nationale des chasseurs recevait Alexandre Col, président du Saint-Hubert club de France, pour discuter d'un été riche en événements anti-cynégétiques. La chasse a décidé de ne plus rester silencieuse et cela, visiblement, dérange !

Le Saint-Hubert : *La chasse est une fois encore la cible de multiples attaques !*

WILLY SCHRAEN : Le climat est délétère pour la chasse et la ruralité depuis quelques mois. On peut même dire que la ruralité est aujourd'hui persécutée. Il y a toujours eu des individus qui ne mangeaient pas de viande mais, aujourd'hui, nous avons en face de nous une minorité qui cherche par tous les moyens à nous imposer ses modes de vie. Et comme si cela ne suffisait pas, la capture aux gluaux est devenue un marqueur politique pour la nouvelle ministre Barbara Pompili (voir encadré).

Quant aux attaques, elles ne sont plus seulement verbales. Dans le Pas-de-Calais, mon département, plus de 40 cabanes de chasse ont été détériorées cet été. On ne compte plus les voitures des hutteurs retrouvées saccagées sur les parkings. Le problème est que personne n'a été interpellé alors que la plupart de ces actions sont revendiquées sur les réseaux sociaux avec photos à l'appui. A croire que l'Etat ne veuille pas tenir compte de ces dérives qui, pour moi, sont les premiers signes d'une prochaine tempête. Doit-on arriver au décès

d'une personne pour mesurer le mal qui ronge le monde rural ? Les réseaux sociaux sont devenus un danger car les gens qui s'y inventent une vie, ont décidé de la vivre et de passer à l'action. D'autant qu'ils semblent jouir d'une totale impunité. Chaque jour, je reçois une cinquantaine de menaces de mort. Lorsque j'ai voulu reproduire un de ces messages haineux sur mon compte Facebook, celui a été fermé pour 24h alors que le compte qui l'avait posté est resté ouvert ! A croire que les filtres des réseaux sociaux sont à géométrie variable.

Le Saint-Hubert : *Le RIP est-il une nouvelle arme dont il faut se méfier ?*

WILLY SCHRAEN : Ma conviction profonde est que l'avenir de notre beau pays qu'est la France va se jouer dans nos campagnes. Au lieu de cela, nos opposants imaginent un référendum d'initiative partagée (RIP) qui veut interdire des activités rurales légales et imposer des interdictions partout ! Et ce sont ces mêmes extrémistes de la cause animale qui ont découvert les joies d'une campagne vivante et accueillante pendant

le confinement. On marche sur la tête ! Il est grand temps que les ruraux, qui vivent la nature de l'intérieur et la pratiquent au quotidien, revendiquent leur identité.

Ce premier RIP marque le début du combat des idées. En vérité, ne nous y trompons pas, il y a peu de véritable idéologie dans cette initiative du côté des trois grands patrons à l'origine de ce RIP mais plutôt des enjeux économiques. Certains de ses signataires n'ont-ils pas investi dans des sociétés cherchant à mettre au point de la viande de synthèse ? Pourquoi la chasse est-elle un problème en France ? Tout simplement parce qu'elle représente un ancrage fort dans les traditions, le terroir, un certain art de vivre. Le chasseur n'achète pas de viande ; au même titre que ceux qui ont un poulailler ou un clapier au fond de leur jardin. On veut briser l'autoconsommation. La chasse ne doit pas devenir qu'un acte de régulation mais bien rester un plaisir dans l'acte de chasse et dans la consommation du gibier qu'on a tué. Demain avec ces questions de maltraitance, ce sont les poulaillers et les clapiers qui disparaîtront !

Le Saint-Hubert : Comment les chasseurs doivent et peuvent-ils se défendre ?

WILLY SCHRAEN : Il ne faut rien lâcher et signaler tout acte de vandalisme. Notre nouveau site internet prévoit un formulaire facile d'accès pour que nous soyons en capacité de lister de manière précise les actes ignobles dont nous sommes victimes*. La justice doit passer. A ce titre, nous défendons la mise en place dans la loi du délit d'entrave rural, qui doit sanctionner ce type de comportement d'une frange d'extrémistes verts qui, non contente de nous donner des leçons

d'écologie, s'imagine en plus que la nature est à eux, au mépris de la propriété privée... Pour le moment, nos moyens d'actions sont limités. Nous ne pouvons agir qu'en cas de violence. La suspicion de menace ne suffit pas. Un homme cagoulé avec une batte de base-ball sur l'épaule a le droit de se promener en forêt. On ne peut porter plainte que quand ces personnes s'en prennent physiquement à des chasseurs comme ce fut le cas, cette année, avec des veneurs jetés à bas de leurs montures.

Le Saint-Hubert : Est-il urgent de s'unir pour défendre une certaine idée de la ruralité et de nos relations avec les animaux ?

WILLY SCHRAEN : Vous connaissez le dicton : "L'union fait la force". Si la chasse n'est pas toute la ruralité, elle en est un de ses éléments essentiels. Notre activité est une chance pour les villages et ceux qui y habitent. Nous faisons vivre les territoires économiquement et socialement. La filière chasse dans son ensemble représente 3.9 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an. Notre action sur la nature, dès que nous avons posé le fusil, se chiffre à près de 3 milliards d'apports écosystémiques, selon une étude indépendante (BIPE). Néanmoins, le retard à rattraper pour construire une vraie politique rurale ambitieuse et digne de ce nom est considérable. Il y a plus de 30 ans que les ruraux sont les grands perdants des politiques imaginées à Paris et à Bruxelles. La multiplication des normes et des procédures, souvent sous couvert d'une écologie punitive, rend insupportable la vie quotidienne des agriculteurs, des artisans, des commerçants, des chefs d'entreprises, des professions libérales, des chasseurs, des pêcheurs et

des maires ruraux. Nous avons un destin en commun, fort de nos traditions rurales, de notre relation à l'animal.

Je tiens d'ailleurs à remercier la vènerie, les taxidermistes, la fourrure, le monde du cirque et de l'équitation qui ont répondu présents à l'initiative du Saint-Hubert club de France.

A nous de devenir les nouveaux militants de la ruralité ! Il est temps de réveiller la conscience du monde rural et des filières animales quant à la nécessité d'être unis pour mieux se défendre. Je n'ai jamais voulu incarner la ruralité à moi tout seul. C'est un mauvais procès d'intention. Je suis d'abord un passionné de mon terroir et de tous les terroirs de France et j'entends défendre nos valeurs communes. Le titre de mon livre "Pour une

défense de la ruralité" est évocateur. On a oublié que près d'un Français sur trois vit dans nos campagnes. Cela commence à faire du monde et chacun sait que la colère n'est jamais bonne conseillère. Aujourd'hui, les tribunaux populaires fleurissent sur les réseaux sociaux pour y juger ceux qui pensent ou vivent différemment. Penser autrement que ces nouveaux extrémistes verts devient dangereux et les menaces de morts pleuvent.

Le Saint-Hubert : c'est quoi être un rural aujourd'hui ?

WILLY SCHRAEN : Etre rural, ce n'est pas seulement vivre à la campagne. C'est un état d'esprit et un mode de vie. Bien sûr, la chasse et la pêche



sont des valeurs fortes de ce monde rural mais nos villages ne se résument pas à ces activités légales qui doivent être respectées. Je sens une prise de conscience du monde rural qui est en train de sortir de sa léthargie. Je discute avec le monde agricole, les fédérations de cyclo-tourisme, d'équitation... qui subissent d'énormes pressions de la part des écologistes. On leur conteste le droit d'utiliser les chemins communaux car ils dérangent les animaux. Toutes les activités humaines qui touchent à la nature vont devoir rendre compte à cette "nouvelle autorité morale" qui veut mettre la nature sous cloche.

La chasse française a été trop discrète, fidèle à son dicton "pour chasser heureux, chassons cachés". Cette attitude a provoqué l'érosion du nombre des chasseurs en cassant notre principal "agent recruteur" qui est la transmission familiale. Nous avons réussi à faire de quelque chose de discret, quelque chose de secret ! Aujourd'hui, les gens ne savent plus ce qu'est la chasse. On n'a pas su l'expliquer donc les gens ne la comprennent pas. Cet été, j'ai fait plus de cinquante plateaux télé et pas un journaliste ne savait ce qu'était réellement la chasse à la glu alors que ce mode de capture des oiseaux n'est pas légal. On a raté une étape, celle de l'explication au public et aux médias.

Le Saint-Hubert : D'où cette nouvelle campagne de pub ?

WILLY SCHRAEN : Quitte à se mettre sous les feux de la rampe, autant le faire bien. C'est un passage compliqué car il dérange nos opposants mais il est nécessaire. Ces huit vidéos de notre web-série, nous les avons voulues décalées pour casser les codes, capter l'attention des jeunes, faire

le buzz et s'inscrire dans la ligne de tous ces youtubeurs, influenceurs et autres instagrameurs qui, chaque jour, font la promotion de la chasse. La chasse a besoin de nouvelles églises. Il faut passer du temps à expliquer. L'objectif de mon livre est aussi de donner un argumentaire aux chasseurs pour se défendre car c'est aussi à eux de faire ce travail de reconquête. Pour une fois, le monde de la chasse anticipe. On y laissera sans doute des plumes mais on sauvera notre plumage !

Le Saint-Hubert : Vous avez défrayé la chronique avec les chats errants qui, tuent des millions d'oiseaux et d'animaux par an sans que cela choque les écologistes. Pourquoi un tel silence de leur part ?

WILLY SCHRAEN : Il y a un vrai problème sur les chats. Huit à dix millions d'entre eux sont retournés à l'état sauvage. La biodiversité en est fortement impactée. Un tiers des maires de France prennent un arrêté tous les ans pour les attraper. Les associations de protection animale financent des captures de chats de manière régulière. Je n'ai fait qu'évoquer un problème connu de tous. Évidemment, lorsque c'est un chasseur qui en parle, cela défraie la chronique et je suis depuis placé sous protection policière. J'estime qu'il faut une loi extrêmement dure sur l'abandon des animaux de compagnie. Dans le fond, le chat n'est qu'une victime.

Le Saint-Hubert : Pouvez-vous nous faire un bilan de la réforme de la chasse engagée sous votre présidence et nous préciser les prochaines étapes et dossiers pour les années à venir ?

WILLY SCHRAEN : Le permis à 200 euros est

un succès. Le nombre de permis nationaux est passé de 90 000 en 2019 à plus de 460 000 en 2020. Le permis national représente désormais un peu moins de la moitié des permis de chasser. En parallèle, nous menons une politique d'intégration des nouveaux chasseurs qui sont souvent sans territoire. Je constate que l'accueil se fait mieux partout en France. Et en cas de soucis, je n'hésite pas à intervenir personnellement. Il est vrai que les bras manquent pour réguler certaines populations de grand gibier. Sur le volet sécurité, alors que la saison commence, je tiens à rappeler que, dans le cadre de la réforme de la chasse, nous avons été à l'origine de la formation continue des chasseurs. Une fois tous les dix ans, il nous faudra mettre à jour ses connaissances. Pour celui qui ne suivra pas la formation, il y aura des sanctions. La pandémie de coronavirus a quelque peu retardé la mise en œuvre de cette formation qui débutera au premier trimestre 2021. La covid-19 va aussi perturber l'ouverture 2020. Nous constatons déjà une baisse d'environ 7% dans la prise des permis car le virus dissuade une certaine classe d'âge d'aller chasser. Pourtant, hormis les ronds du matin et les rassemblements dans les cabanes de chasse qu'il faut réinventer, l'acte de chasse lui-même répond à toutes les mesures de précautions en vigueur que ce soit en battue, au poste, à la billebaude. La FNC est en phase avec les mesures déjà mises en place par les autorités sanitaires.

Le Saint-Hubert : *Quelles peuvent être les conséquences de cette baisse ?*

WILLY SCHRAEN : Cette baisse de permis va venir compliquer la situation de certaines fédérations déjà mises à mal par les dégâts de sangliers.

Un des sujets de la fin de mon mandat sera la contestation de la loi d'indemnisation des dégâts afin de trouver une solution équitable entre les différentes parties prenantes. Nous avons émis un doute quant à la constitutionnalité de cette loi. Le cabinet du Premier Ministre nous a fait savoir qu'il ouvrirait les négociations. Nous espérons donc une réponse avant la fin de l'année. C'est une démarche qui est lourde de conséquences, mais c'est de notre responsabilité. Nous réfléchissons également à la manière de permettre aux fédérations de bénéficier de nouvelles rentrées financières. Leur faire passer le permis de chasser serait une solution mais c'est un sujet extrêmement sensible. Pourquoi ne pas inventer de nouveaux permis, comme un permis archer par exemple, largement plébiscité par les jeunes chasseurs qui ne veulent pas chasser avec une arme à feu et vivre une chasse riche en sensations, en émotions ? Après, s'ils veulent chasser avec une arme à feu, ils pourront passer le permis normal. Une autre idée pour financer les dégâts seraient de faire des Fédérations régionales de chasseurs des interlocutrices incontournables en matière de nature et de biodiversité. La loi NOTRe a transféré des missions de l'Etat vers les régions surtout en matière de politique environnementale. Or, la chasse n'a pas encore su s'inscrire dans ce schéma alors que les chasseurs apportent pour près de 3 milliards d'euros de bénéfices écosystémiques (plantation de haies, maintien des zones humides, des prairies, comptage des animaux...) dès qu'ils posent leur fusil. Nous avons là un réel savoir-faire, de réelles compétences que nous pouvons utiliser.

Nous surveillons aussi ce qui se passe au Parlement Européen avec l'interdiction du plomb.

HUMANISME ET ANIMALISME

témoignage

Les *De* CIRQUES FAMILLE

Rencontre avec Cyrille Emery, délégué général de l'Association de défense des cirques de famille, directeur des affaires juridiques et de l'administration générale d'une collectivité territoriale et ancien avocat.

Le Saint-Hubert : *Pouvez-vous nous rappeler le poids économique de la filière cirque en France.*

CYRILLE EMERY : Les arts du cirque relèvent en France du ministère de la Culture à titre principal, puisque, sauf exception, les directeurs de cirque doivent disposer d'une licence d'entrepreneur de spectacles. Ils font partie du spectacle vivant, comme l'opéra ou le théâtre. Prolongements d'une très vieille tradition née au Moyen-Âge, les cirques sont à peu près 180 en France ; ils accueillent environ 13 millions de spectateurs chaque année sous leurs chapiteaux, ce qui en fait le second divertissement des Français après le cinéma. Les cirques français, ce sont quelques milliers de professionnels, travaillant souvent en famille, et environ 6000 animaux, guère plus.

Le Saint-Hubert : *Que vous reprochent les animalistes ?*

CYRILLE EMERY : Les agités frénétiques de la cause animale reprochent aux artistes de cirques de partager la vie d'animaux "qui n'ont rien à faire là". Pour eux, un lion doit vivre en Afrique et pas ailleurs. Je leur rappelle que, sous l'empire romain, la présence d'un lion dans les familles italiennes était réglementée. Les archéozoologues ont aussi démontré qu'il y avait des rhinocéros dans le Pas-de-Calais...

Ils nous reprochent d'avoir une vie commune avec nos animaux, ce qui est pour eux impensable. De plus, ils nous reprochent de maltraiter les animaux, de les battre et de les torturer. Tout cela relève évidemment d'un fantasme alimenté par des vidéos virales provenant de pays d'Asie où la relation de l'homme à l'animal est très différente. Nos animaux sont éduqués comme les sont les chiens d'aveugle ou les chevaux du Cadre Noir de Saumur, ni plus ni moins. J'ai connu un dromadaire tellement attaché à son dresseur, directeur du cirque, qu'il dormait toujours au pied de sa caravane et vivait en totale liberté, provoquant parfois la colère des gendarmes. Un dresseur m'a dit qu'il continuait à emmener son vieux lion avec lui, bien qu'il ne fasse plus grand-chose, parce qu'il était dépressif si on le faisait rester au refuge. Un paysan qui hébergeait des camélidés en hivernage les voyait dépérir à vue d'œil. Il a appelé le directeur du cirque, qui a apporté des enceintes diffusant de la musique de cirque dans le champ, et les animaux ont immédiatement repris "du poil de la bête" ! Le cirque, c'est leur vie à eux aussi !

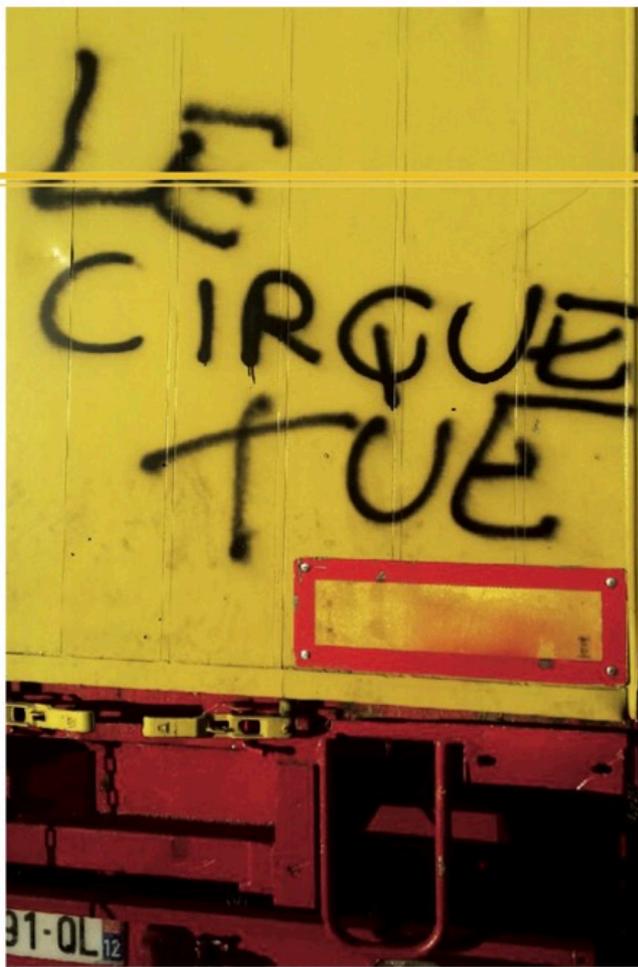
Le Saint-Hubert : *Sur votre site, vous affichez tous les messages de haine et les menaces de mort reçus via les réseaux sociaux. Pourquoi tant de haine ?*

CYRILLE EMERY : Ainsi que l'a très bien indiqué le ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti récemment, les réseaux sociaux sont un système d'itération de messages, dans lequel chaque intervenant semble participer à un concours d'indignations. De l'indignation à l'injure, il n'y a qu'un pas... vite franchi par certains. J'ai été la cible de menaces de mort, ou d'appel à des descentes dans mon cabinet d'avocat, lorsque j'étais avocat.

Plus généralement, ces agités frénétiques ne comprennent pas qu'on ne cède pas immédiatement à leurs caprices, puisqu'ils détiendraient – selon eux – la vérité. Ce sont, comme le dit le ministre, des "ayatollahs" de la cause animale. Comme vous le verrez, certains groupuscules passent leur temps à "exiger" : comme s'ils étaient en mesure d'exiger quoi que ce soit !

Le Saint-Hubert : *Un RIP est en cours qui propose d'interdire les animaux sauvages dans les cirques à l'horizon 2030 ou 40. Mais existe-t-il encore des animaux sauvages dans les cirques ? D'où viennent les animaux ? On vous accuse d'avoir des ours par exemple, mais c'est faux.*

CYRILLE EMERY : Je ne voudrais pas faire de sémantique inutile, mais la détention d'animaux sauvages est déjà interdite en France, et cela vaut aussi pour les cirques ! Les groupuscules qui détiennent des sangliers pour les sauver n'en ont pas le droit ! Depuis l'adhésion de la France à la



témoignage

Convention de Washington (CITES) il y a plus de 40 ans, les importations d'animaux sauvages sont quasiment interdites en France. Donc la quasi-totalité des fauves que vous voyez dans les cirques sont nés dans un cirque et ils n'ont plus de sauvage que le nom : la réglementation les appelle des animaux "non domestiques". J'en profite pour préciser que dans les cirques français, il n'y a ni girafe, ni ours, ni rhinocéros. Les vidéos étrangères que propagent les agités frénétiques de la cause animale ne sont que de la manipulation de masses... de la propagande basée sur le mensonge.

Le Saint-Hubert : Vos obligations et la législation en matière de bien-être animale ont beaucoup évolué ces dernières années. Pouvez-vous nous les détailler ?

CYRILLE EMERY : En application du Code de l'environnement, un arrêté ministériel a été

adopté le 18 mars 2011. Cet arrêté a été rédigé en concertation avec les groupuscules animalistes qui le critiquent aujourd'hui, un comble !

Chaque cirque détenant des animaux non domestiques dispose d'installations spécifiques approuvées par autorisation préfectorale. Chaque dresseur est titulaire d'un certificat de capacité, sorte de diplôme obtenu sur dossier et après un grand oral devant un jury du ministère de la Transition écologique. Les temps de transport sont strictement limités. Des aires de détente en dehors des camions doivent être édifiées à chaque étape de la tournée. Pour les tigres, une "piscine" est obligatoire, même en tournée, et les animaux doivent disposer d'accessoires d'enrichissement (rondins de bois, etc.). Il existe ensuite des spécifications propres à chaque espèce, qu'il serait difficile de détailler ici. Mais les règles de bien-être ne sont pas les mêmes pour un lion ou pour un éléphant, par exemple.

témoignage



Le Saint-Hubert : *Quelles sont les relations entre les circassiens et leurs animaux ? On dit par exemple qu'aucun animal n'est castré au contraire des chats domestiques ?*

CYRILLE EMERY : Les artistes de cirque sont parfois un peu bourrus, mais ils adorent leurs animaux. Les animaux ne sont, en effet, pas castrés, ils ne sont pas dégriffés, pas transformés génétiquement. Chaque cirque dispose de vétérinaires auxquels il fait appel régulièrement. Tout animal de cirque est inscrit sur un registre qui recense toute sa vie (naissance, événements, santé, etc.). S'il y a des dérives, nous les critiquons et nous les condamnons, évidemment.

Le Saint-Hubert : *Que deviennent ces animaux quand ils ne sont plus aptes au cirque ?*

Sont-ils réintroduits dans le monde sauvage ? Sont-ils euthanasiés comme on le prétend ?

CYRILLE EMERY : Déjà, on ne peut pas forcer un animal à participer à un numéro. C'est dangereux, en outre. La vétérinaire Florence Ollivet-Courtois, qui est la seule à ne soigner que des animaux sauvages en France, a très bien expliqué cela. Ensuite, quand l'animal devient trop vieux, il est admis dans l'un des refuges dont les cirques disposent dans près d'une dizaine de départements depuis des années (Sarthe, Seine-et-Marne, Bouches-du-Rhône, Lot-et-Garonne, etc.). Les artistes de cirque, dont beaucoup ont des convictions religieuses, sont opposés par principe à tout acte d'euthanasie. C'est toujours un arrachement pour eux et la génération actuelle de jeunes artistes a souvent grandi avec les animaux du cirque.

Première photo à gauche : *Quentin Hinfray.*

Deuxième photo à gauche : *Brian Dumas.*

2 photos de droite : *James Douchet, directeur du Cirque Sébastien-Zavatta, présentant à des pompiers les règles d'intervention auprès d'animaux non domestiques.*

Le Saint-Hubert : En France, certains maires prennent des arrêtés contre les cirques. En ont-ils le droit ?

CYRILLE EMERY : Il est strictement interdit à un maire de prohiber une activité économique sur son territoire, quelle qu'elle soit d'ailleurs. Cela vaut pour les cirques, pour les épiceries ou les magasins de vêtements. Ainsi, le 13 mars 2020, le Tribunal administratif de Melun a annulé la délibération de la commune de Lagny-sur-Marne. En août, c'est le préfet du Calvados qui a rejeté l'arrêté du maire de

Bernières-sur-Mer, qui prétendait interdire les cirques sur son territoire.

Hélas, les maires et leurs adjoints font trop souvent preuve d'une attitude qui frise la discrimination (laquelle est un délit passible de 3 à 5 ans d'emprisonnement, je le rappelle). Ainsi, le maire d'une commune du Loiret, réputé pour un célèbre gâteau sucré, a éructé devant des gendarmes estomaqués : "Tant que je serai maire, il n'y aura ni cirque ni gitans dans ma commune !". Et il a coupé l'accès à l'eau et à l'électricité du cirque, qui était légalement installé sur un terrain privé ! Le directeur du cirque a dû louer une citerne en catastrophe pour pouvoir donner de l'eau à ses animaux. De telles attitudes sont scandaleuses et devraient valoir à ces maires des condamnations à des peines d'emprisonnement ferme, assorties d'une inéligibilité

Le Saint-Hubert : E*Pensez-vous qu'un cirque sans animaux attirera toujours autant les foules ? Il existe déjà de nombreux cirques qui fonctionnent sans, en misant sur les acrobaties et qui connaissent un grand succès. Votre combat est-il un combat d'arrière-garde ?*

CYRILLE EMERY : Oui, mais non. Les cirques classiques français (avec des animaux) accueillent 13 millions de spectateurs chaque année. Les cirques dits contemporains (sans animaux) en accueillent 1 million (source : ministères de la Culture et de l'Intérieur, 2017). Je rappelle que, contrairement aux mensonges propagés par les agités frénétiques de la cause animale, dans un cirque classique, il y a typiquement 12 numéros, dont 3 avec des animaux : cavalerie, exotiques et "sauvages". Tout le reste est consacré aux clowns, à l'acrobatie, au jonglage, à la magie, au trapèze...

Le public a donc choisi : il est favorable au cirque classique, dans lequel sont présentés, entre autres choses, des numéros avec des animaux. Si les directeurs de cirque étaient certains que le public ne veut plus voir d'animaux, ils ne sont pas suicidaires, ils suivraient le mouvement. Mais ce n'est pas le cas. Pour le reste, vous faites référence au Cirque du Soleil : c'est un spectacle magnifique, qui a conduit ses producteurs à s'endetter pour des générations, et qui coûte très cher aux spectateurs (jusqu'à 150 euros la place !) mais ce n'est pas du cirque.

Pour en savoir plus : <https://cirquesdefrance.com/>

